

---

## **Accompagner les établissements de santé dans leurs efforts de modernisation**

---

Dans un contexte budgétaire resserré, le Gouvernement souhaite moderniser le secteur hospitalier et accompagner les établissements dans leurs efforts d'investissement et dans leur processus d'adaptation, afin de garantir l'accès de tous à des soins de qualité au meilleur coût.

### **1. Moderniser et soutenir le secteur hospitalier**

Le Gouvernement souhaite améliorer la qualité de l'offre de soins en dotant les établissements de santé de moyens financiers et juridiques leur permettant de s'adapter aux évolutions économiques, démographiques et sanitaires.

Le plan Hôpital 2012, lancé en 2007, soutiendra les projets d'investissement répondant à des critères d'efficience afin de favoriser les recompositions hospitalières et de développer les systèmes d'information. 10 milliards d'euros d'investissements sont prévus dans ce cadre. L'assurance maladie y contribuera à hauteur de 50 %.

Le projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » qui sera adopté prochainement en Conseil des ministres propose de rénover la gouvernance et de définir de nouvelles modalités de coopération entre les établissements par le biais de communautés hospitalières de territoire pour répondre à la nécessaire gradation des soins. Il vise aussi à fluidifier et à améliorer la coordination de l'hôpital avec, en amont, le secteur ambulatoire et, en aval, les établissements médico-sociaux.

### **2. Améliorer la performance des établissements de santé**

Afin de mieux accompagner les établissements dans leurs projets d'investissements ou de réorganisation, qui appellent souvent des compétences multiples (architecture, organisation, informatique...), le PLFSS prévoit de regrouper en une seule agence d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux, des missions d'expertise actuellement dispersées : Mission pour l'appui à l'investissement hospitalier (MAINH), Mission nationale d'expertise et d'audit hospitaliers (MEAH), Groupement pour la modernisation des systèmes d'information hospitaliers (GMSIH).

Cette agence mettra à disposition des établissements, des agences régionales d'hospitalisation (puis de santé) et de l'État, une expertise à la fois globale et spécialisée : outils d'amélioration de la performance, appui et conseil opérationnel aux établissements, contribution à la stratégie d'efficience et à la mise en œuvre d'un système de pilotage de la performance. En permettant aux établissements de mieux utiliser leurs ressources, elle contribuera, en liaison avec les ARH (futurs ARS), à améliorer l'efficience des établissements.

Cette agence intensifiera la diffusion et la mise en œuvre des bonnes pratiques au sein des établissements. Elle permettra, par exemple, d'amplifier le déploiement des travaux réalisés par la Mission d'expertise et d'audit hospitalier (MEAH) sur la gestion des lits, prometteurs de gains d'efficience et d'amélioration de la qualité dans les établissements de santé.